

# L'employeur peut-il imposer un test d'alcoolémie à ses salariés ?

## Réponse courte

L'employeur peut imposer un test d'alcoolémie à ses salariés uniquement sous des **conditions strictes**. Cette possibilité doit être prévue dans le règlement intérieur, justifiée par la nature des fonctions et les impératifs de sécurité, et réalisée dans le respect de la **vie privée** et de la dignité du salarié. Le test d'alcoolémie constitue un traitement de données de santé soumis au RGPD et à l'art. L.261-1 du Code du travail.

Le test ne peut viser que les salariés occupant des **postes à risque** ou des fonctions dont l'exécution en état d'ébriété pourrait mettre en danger leur sécurité ou celle d'autrui. L'employeur ne peut pas imposer un dépistage systématique et aléatoire à l'ensemble du personnel sans justification liée à la sécurité. Le salarié peut **contester** le résultat du test et exiger une contre-expertise dans le cadre des conditions d'admissibilité du test. Le refus de se soumettre au test peut constituer une faute si les conditions de légalité sont réunies.

## Définition

Le test d'alcoolémie en entreprise est un **contrôle du taux d'alcool** dans l'organisme d'un salarié, généralement réalisé par éthylotest (air expiré). Il constitue une mesure de surveillance impliquant le traitement de **données de santé** et une atteinte à la vie privée qui doit être strictement encadrée et **proportionnée**.

## Questions fréquentes

### L'employeur peut-il imposer un test d'alcoolémie à ses salariés au Luxembourg ?

Oui, mais sous conditions strictes. Le test doit être prévu dans le règlement intérieur, justifié par la nature des fonctions et les impératifs de sécurité, et réalisé dans le respect de la vie privée. Il constitue un traitement de données de santé soumis au RGPD.

### Le refus de se soumettre à un test peut-il constituer une faute ?

Oui, le refus peut constituer une faute si les conditions de légalité du test sont réunies (règlement intérieur, postes à risque, information préalable). Les conséquences du refus doivent être expressément prévues dans le règlement intérieur de l'entreprise.

### Le salarié peut-il contester le résultat d'un test d'alcoolémie ?

Oui, le salarié peut contester le résultat et exiger une contre-expertise, notamment par un second test ou un prélèvement sanguin. Cette procédure contradictoire est essentielle et doit être prévue par le règlement intérieur pour garantir l'admissibilité.

### Quel matériel utiliser pour un test d'alcoolémie en entreprise ?

Un éthylotest certifié et régulièrement étalonné doit être utilisé, manipulé par une personne habilitée désignée dans le règlement intérieur. Le test est réalisé à l'écart pour préserver la dignité, et le résultat communiqué uniquement au salarié et au responsable.

### Quelles données juridiques encadrent le test d'alcoolémie ?

Le test d'alcoolémie constitue un traitement de données de santé soumis au RGPD et à l'art. L. 261-1 du Code du travail. La délégation du personnel doit être informée et la conservation des résultats doit respecter des règles strictes.

## Quels salariés peuvent être soumis à un test d'alcoolémie ?

Le test ne peut viser que les salariés occupant des postes à risque visés à l'art. L. 326-4 du Code du travail. Un dépistage systématique et aléatoire de l'ensemble du personnel sans justification liée à la sécurité n'est pas admis.

## Conditions d'exercice

L'imposition d'un test d'alcoolémie est soumise à des conditions cumulatives de légalité.

Condition	Détail
Règlement intérieur	Le test doit être expressément prévu dans le règlement intérieur
Postes concernés	Réservé aux postes à risque ou de sécurité (art. <a href="#">L.326-4</a> )
Proportionnalité	Justifié par la nature des fonctions et les impératifs de sécurité
Information	Le salarié doit être informé à l'avance de la possibilité du test
Délégation	Information préalable de la délégation du personnel (art. <a href="#">L.261-1</a> )
Contre-expertise	Le salarié peut contester le résultat et demander un second test

## Modalités pratiques

La mise en œuvre du test d'alcoolémie en entreprise suit un protocole précis.

Élément	Détail
Appareil	Éthylotest certifié et régulièrement étalonné
Opérateur	Personne habilitée désignée dans le règlement intérieur
Confidentialité	Test réalisé à l'écart, résultat communiqué uniquement au salarié et au responsable
Procès-verbal	Documenter le test (date, heure, résultat, présence de témoin)
Refus	Prévoir les conséquences du refus dans le règlement intérieur
RGPD	Le résultat est une donnée de santé soumise à des règles strictes de conservation

## Pratiques et recommandations

**Limiter** les tests aux postes présentant un risque réel pour la sécurité du salarié ou de tiers, afin de respecter le principe de proportionnalité.

**Prévoir** une procédure contradictoire permettant au salarié de contester le résultat, notamment par un second test ou un prélèvement sanguin.

**Former** les personnes habilitées à réaliser les tests sur le protocole à suivre et les règles de confidentialité applicables.

**Encadrer** strictement la conservation et l'accès aux résultats des tests conformément au RGPD et à la réglementation CNPD.

## Cadre juridique

Référence	Objet
Art. <u>L.261-1</u> Code du travail	Information préalable de la délégation et conformité RGPD pour la surveillance
Art. <u>L.312-1</u> Code du travail	Obligation de sécurité fondant la nécessité du test
Art. <u>L.326-4</u> Code du travail	Postes à risque justifiant un contrôle renforcé
Art. <u>L.414-3</u> Code du travail	Consultation de la délégation sur le règlement intérieur

Le test d'alcoolémie en entreprise au Luxembourg ne bénéficie pas d'un cadre légal spécifique. Sa licéité repose sur l'articulation entre l'obligation de sécurité, le règlement intérieur et le respect du RGPD. La CNPD veille au respect de la proportionnalité et de la confidentialité des données de santé collectées.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.